

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
Séance du 23 janvier 2024

Délibération n° 2024 – 23/01/2024 – 9

*Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
du 15 janvier 2024*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 15 janvier 2024

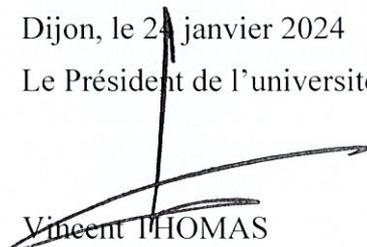
Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 13 Membres représentés : 8 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 15 janvier 2024 :**

- Travaux de la commission subventions culturelles des 22 novembre 2023 et 11 janvier 2024 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission FSDIE des 5 et 12 décembre 2023 et des 9 et 10 janvier 2024 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission de la pédagogie du 19 janvier 2024 :
 - Demande de création d'une nouvelle licence professionnelle en alternance - Rentrée 2024/2025 : LP mention Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques, parcours maintenance et conception hydraulique - IUT Le Creusot en coopération avec le CFA Campus Mecateam
 - Calendriers universitaires 2024/2025 : fixation des périodes de suspension des cours pour l'uB

Dijon, le 24 janvier 2024

Le Président de l'université de Bourgogne


Vincent THOMAS

P.J. : Commission subventions culturelles des 22/11/2023, 11/01/2024 – Commission FSDIE des 5/12, 12/12/2023, 9/01, 10/01/2024 – Projet d'une licence professionnelle « maintenance et conception hydraulique » - Calendriers de suspension des cours 2024-2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission Subventions culturelles du 22/11/2023

En salle de conférences de la MDE, à 14 h

Compte-rendu

Membres

Présents : Vice-Président délégué aux politiques culturelles de l'UB, Tadeusz SLIWA.

Enseignant-Chercheur élu au CA + CFVU, Alain RAUWEL.

Représentant pôle culturel, Cédric MOUSSELLE.

Personnel BIATSS élus au CA+ CFVU, Guy-Daniel Ligan

Responsable BVA, Caroline GERIN

Responsable BVE, Manon MASSUT

Représentant pôle culturel, Philippe GONIN

Excusée : Vice-Président mission associative, Léonard de Almeida Girod

Représentante pôle culture CROUS, Julie GUYONNET

Représentante pôle culture, Marie-Ange FOUGERE

Représentante pôle culture, Marie-Laure BAUDEMONT

Associations représentatives

Présentes : STOCK – Nathalie WEIBEL

Excusée : ADEXPRA

Absente : AAUB, TUD, ACEF

La commission étudie aujourd'hui 3 demandes de subvention culturelle reçues pour cette séance. Les avis rendus figurent dans le tableau ci-joint.

(A noter : lorsqu'un dossier d'une association qui siège en commission est étudié, les membres de l'association concernée quittent la salle le temps des échanges et des votes).

La séance est levée à 15 h 05.

Commission Subventions culturelles du 22/11/2023

N° dossier	Association	Projet / objet	Date dépôt dossier	Date début	Date fin	Budget total du projet	Montant Sub culturelle sollicité	Pour info : d de subvention FSDIE	Avis commission	Montant accordé	Commentaires	Total demandes subvention (FSDIE + Culturelle)	Vérification : le total excède-t-il 50 % du budget ?
	ICA Association	Expédition culturelle espagnole - Barcelone		07/01/204	12/01/2024	6 018,52	1 504,63	3 009,26	Report	0 €	le projet n'est en l'état pas éligible à la subvention culturelle. Pour de prochains projets, il serait intéressant de développer l'aspect culturel dans le projet et le programme (exemple : exposition photos...) pour que cela le soit.	4 513,89	OUI
	STOCK	Concerts de saison 2023-24		07/11/2023	19/03/2023	4 638,86	520,00	500,00	Favorable	520,00		1 020,00	NON
	TUD	Pratique théâtrale 2023-24- création, diffusion et valorisation de la création théâtrale étudiante		20/09/2023	01/07/2024	51 591,44	4 500,00	8 500,00	Favorable	4 500,00	Par ailleurs, les subventions demandées cumulées (FSDIE et culturelle) sont bien supérieures aux 50 % maximum, puisqu'elles dépassent même le budget des dépenses (4513,89 € demandés pour un budget de 6018,52 €).	13 000,00	NON
						56 230,30	6 525 €			5 020 €		14 020,00	

Instances :	
CFVU	15/01/2024
CA	23/01/2024

Commission Subventions culturelles du 11/01/2024

14h00 salle 259- Maison de l'Université

Compte-rendu

Membres

Présents : Vice-Président délégué aux politiques culturelles de l'UB, Tadeusz SLIWA.
Représentant pôle culturel, Cédric MOUSSELLE.
Responsable BVA, Caroline GERIN
Représentante pôle culture, Marie-Laure BAUDEMONT
Représentant pôle culturel, Philippe GONIN
Vice-Président mission associative, Léonard de Almeida Girod

Absentes :

Représentante pôle culture CROUS, Julie GUYONNET
Représentante pôle culture, Marie-Ange FOUGERE

Associations représentatives

Présentes : STOCK , AAUB

Excusée : ADEXPRA

Absente : TUD, ACEF

La commission étudie aujourd'hui 8 demandes de subvention culturelle reçues pour cette séance. Les avis rendus figurent dans le tableau ci-joint.

(A noter : lorsqu'un dossier d'une association qui siège en commission est étudié, les membres de l'association concernée quittent la salle le temps des échanges et des votes).

La séance est levée à 15 h 50.

Commission de subvention CULTURELLE du 11/01/2024

Salle 259- Maison de l'Université

N° dossier Projets	Association	Projet / objet	Date début	Date fin	Budget total	Subvention culturelle sollicitée	Pour info : Sub. FSDIE	Avis commission	Règle 50%	Montant accordé	Commentaires
327	ADESM	Extra-pôles : Festival national Etudiant de musique d'ensembles	08/05/2024	12/05/2024	14629,18	4000	3310- OK	Avis favorable		2613,34	Le budget prévisionnel n'est pas correct. Le devis du défraiement trajet met en avant des montants kilométriques trop élevés. La commission décide de diviser par 2 le montant de ce devis (5565/2). Le montant accordé à l'association s'élève à 2613,34 euros au lieu de 4000 euros sollicité à l'initial.
335	STOCK	Concert d'avril	02/04/2024	11/04/2024	4243,15	500	1250- OK	Avis favorable		500	Très bon projet. Le tableau du budget prévisionnel est correct.
337	ACEF	La nuit des étudiants au consortium Museum	14/03/2024	14/03/2024	9736,86	1100	2865 OK	Avis favorable		1100	Bon projet culturel. En revanche, la commission souligne le fait que le consortium devrait s'investir un peu plus avec l'association.
0	AGTRA	Festival FAME- Auxerre	06/04/2024	06/04/2024	11460	2865	2865 - OK	Avis défavorable		0	Le budget prévisionnel n'est pas correct. Après de nombreux calculs, la commission a décidé de ne pas verser de subvention culturelle à l'association. La subvention FSDIE sera la seule subvention qui accordera la somme de 2.865 euros à l'association.
307	TUD	Pratique théâtrale 2023-2024	20/09/2023	01/07/2024	51576,34	4500		Avis favorable		4500	Bon projet culturel avec un budget prévisionnel très ficelé.
320	ARAM	Projet "avançons ensemble"- pour l'intégration culturelle des étudiants réfugiés	10/10/2023	30/04/2024	2348	1178		REPORT		0	Le budget prévisionnel n'est pas correct. Les devis ne sont pas éligibles. Il est nécessaire d'accompagner et aider l'association dans l'élaboration de ce projet en report. Prise de rendez-vous à prendre avec ARAM le plus rapidement possible.
340	ACEF	Projet vert Malt : sensibiliser le public étudiant à l'art contemporain, valoriser les artistes..	13/11/2023	31/03/2024	2506,82	400		Avis favorable		400	La commission accorde une subvention à la hauteur de 400 euros à condition de rétablir un nouveau budget prévisionnel selon les conditions suivantes : justifier le devis de facturation des artistes de 1000 euros.
332	ICA	Expédition culturelle à Genève	15/04/2024	16/04/2024	3643,79	695,74		REFUS		0	La commission ne subventionne pas les projets de voyage. Aucune finalité, le projet devrait être plus explicite et orienté dans la pédagogie et la culture.

8 dossiers

Total montant subvention culturelle :	9113,34
--	----------------

Instances :	
CFVU	15/01/2024
CA	23/01/2024

Commission FSDIE du 5/12/2023, 9h15

Maison de l'Étudiant, salle de conférences

(1^{ère} partie)

Membres

Présents : Léonard de Almeida Girod, Caroline GERIN (BVA), Maxence Roulliat, Vice-Président à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant.

Excusés : Radiocampus (Justine Frerot), Véronique Lahaie, David Cousson, Alain Rauwel.

Excusée avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à M. Roulliat).

Absents : Julie Guyonnet, Chérubin Ruvogo, Capucine Yvenat. Alain Rauwel, Lucile Chupin, Chérubin Virogo, Louis Bichbois.

Associations représentatives

Présentes : BEDAPS, AESEGB.

Absentes : OPEIF, CEDB, FEBIA

Commission FSDIE du 12/12/2023, 9h15

Maison de l'Étudiant, salle de conférences

(2^{ème} partie)

Membres

Présents : Léonard de Almeida Girod, Chargé de mission Associations, Caroline GERIN (BVA), Maxence Roulliat, Vice-Président à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant.

Excusés : Radiocampus (Justine Frerot), Véronique Lahaie, David Cousson, Alain Rauwel

Excusée avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à M. Roulliat).

Absents : Julie Guyonnet, Chérubin Ruvogo, Capucine Yvenat. Alain Rauwel, Lucile Chupin, Chérubin Virogo.

Associations représentatives

Absentes : BEDAPS, AESEGB, OPEIF, CEDB, FEBIA.

1. Informations du Vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant

Maxence Roulliat donne quelques informations aux membres de la commission FSDIE.

Il rappelle les nouvelles modalités de la subvention FSDIE « FSDIE spéciale ».

2. Etudes des dossiers

La commission a examiné 20 dossiers de subventions FSDIE le mardi 5 décembre 2023 puis 6 autres dossiers le mardi 12 décembre 2023.

Un avis défavorable pour une association puis 3 reports pour janvier 2024.

Les avis sont recueillis dans le tableau ci-joint.

La commission FSDIE remarque que la qualité des dossiers est globalement moyenne (*les dossiers doivent présenter des factures numérotées, les tableaux des budgets prévisionnels ne correspondant pas aux factures et les associations utilisent encore les anciens modèles*), ce qui appréciable pour l'instruction et relevée par la commission.

La séance est levée à 12h50 pour le 5/12/2023

La séance est levée à 11h05 pour le 12/12/2023

Commission FSDIE du 5/12 et 12/12/2023

N° dossier Projets	Association	Projet / objet	Date début	Date fin	Budget total	Montant FSDIE sollicité	Pour info : Sub. culturelles	Avis commission	Règle 50%	Montant accordé	Commentaires
	AAUB	25 ans de l'association Archéologie- UB	25/01/2024	26/01/2024	4 651,85	2 325,00	NON	FAVORABLE		2325	Attention, total montant TTC sur facture Drive Leclerc.
	AEFSD	Frais déplacements + inscriptions de 4 étudiants-es à Poitiers	24/11/2023	26/11/2023	234,56	117,28	NON	FAVORABLE		117,28	Attention, montant tableau budgétaire prévisionnel à 296,56 euros- BP Rectifié
	AEI ESIREM	Voyages culturel à Barcelone	09/11/2023	12/11/2023	11 940	4 776	NON	FAVORABLE		2388	20% appliqué sur le total, justificatifs pas retenus car ce n'est pas un projet pédagogique /social en lien avec l'école Esirem. TABLEAU BUDGET A RETRANSMETTRE
	AMJGB DIJON	Voyage ski 2024 Valfréjus	18/01/2024	21/01/2024	20 600	2 060	NON	FAVORABLE		1675	Total montant - (Imprévus de 600 euros- justificatif? + 10 personnes (conjoint)) = 1 675 euros , BP rectifié
	BDE DORE	Achat enceinte	16/09/2023	16/09/2023	994,8	497,4	NON	DEFAVORABLE			Projet non éligible avec les critères d'attributions de la FSDIE,
	La CHORALE	Concert "Le désaccord musique" - Athénéum	26/06/2023	26/03/2023	1038,5	500	NON	FAVORABLE		250	Attention, les justificatifs sont datés de 2022-23. Il est important de respecter l'année civile ! Tableau BP rectifié
9	CREUSOT MECA CONCEPT	FRESQUE MURALE ARTISTE	15/12/2023	10/02/2024	1 168,72	580	NON	FAVORABLE		580	OK
	CUBE	Tournoi Jeux ECHECS - Interclubs sur plusieurs villes(auxerre-Beaune)	15/10/2023	17/03/2024	5 515,52	264,26	NON	FAVORABLE		264,26	OK - Récompense pécuniaire à 460 euros- Explications ? - Calcul du montant total - 460 euros - tableau BP rectifié
20	AMORAS	WES 2024	01/03/2024	31/03/2024	39 880	15 000	NON	REPORT		15000	Manque des pièces justificatives. / devis/factures
17	OPEIF	Echanges inter-facultés- Stage clinique au Togo	15/07/204	15/08/204	21 400	10 500	NON	REPORT		10500	Tableau prévisionnel non conforme. Il faut mettre en valeur l'Université partenaire . Facture vols pour 11 personnes, prévision pour 12. Les montants ne correspondent pas au budget prévisionnel. REPORT. RDV à prendre pour leur expliquer.
18	CEDB	Voyage institutionnel - Paris	28/11/2023	28/11/2023	1 422,23	711	NON	FAVORABLE		711	OK
	ICA INTERCULTUREL	Expédition culturelle à Barcelone	01/01/2024	12/01/2024	6 018,52	3 009,26	Oui (refus subv= 1 504,63)	FAVORABLE		1805,5	Jeu de pistes? Pas de justificatif détaillé. Pédagogie/social? Non. Règle des 30% appliqué. TABLEAU A RETRANSMETTRE
	IUT DEPARTEMENT ML Chalon/saone	Projet commun -secteur commun du transport et logistique- Amsterdam	20/05/204	23/05/2024	8 004,47	4 002,24	NON	FAVORABLE		3824,65	La commission a annulé toutes les factures incluant les 2 enseignants. Attention, prise en charge que des étudiants! Tableau a refaire.
	JUNIOR AGENCE T2M	Workshop "Vers les normes de l'accessibilité dans les industries" MSH	26/10/2023	27/10/2023	1 566,86	783,43	NON	FAVORABLE		270,4	Facture des pulls non éligible (- 1026 euros). TABLEAU BUDGET A RE TRANSMETTRE
	JUNIOR AGENCE T2M	Ateliers doublages	8 -12/01/24	16-16/01/2024	2 400	1 200	Non	FAVORABLE		1200	OK
	CESID	Week-end de formation des administrateurs-	17/11/2023	19/11/2023	14 200	3 000	oui (1 000 euros - sera vu en 2024)	REPORT		3000	La demande doit être exclusivement FSDIE (euros) et non culturelle; pas de devis et ni de facture. Utiliser le bon tableau prévisionnel à télécharger sur Ub-Link! A refaire pour janvier.
	STOCK	Concert de saison 23-24	01/09/2023	31/08/2024	4 638,86	500	oui (Subv culturelle 520 OK)	FAVORABLE		500	OK
	TUD	Pratique théâtrale 2023-24- création, diffusion et valorisation	01/09/2023	01/09/2024	51 591,44	8 500	oui (4 500)	FAVORABLE		8500	OK
302	CEDB	Weekend de cohésion- Monbozon	15/09/2023	17/09/2023	6 861,68	3 430,00	NON	FAVORABLE		1570,92	OK. La facture de l'investissement a été retiré du budget total.
	CBD Bio	Weekend de cohésion- Morvan	07/10/2023	08/10/2023	4 946,16	1 570,92		FAVORABLE		1455,92	
	ADAH	Campus Days	14/09/2023	14/09/2023	90,96	90,96		FAVORABLE		90,96	OK
	ASUB71	Participation championnats du monde inter-Universités - Issy les Moulineaux	01/11/2023	05/11/2023	35 981,60	17 000	non	FAVORABLE		17000	Attention c'est l'association qui doit signer et les devis + facture au nom de l'asso. Pas d'implication d'un enseignant comme porteur de projet !!! OK
14	FEBIA	Un Bus un CAMPUS	25/08/2024	31/08/2024	37 044,00	10 000	non	FAVORABLE		10000	OK
16	FEBIA	JNIS	22/02/2024	25/02/2024	35 058,13	17 529,60	non	FAVORABLE		17529,6	OK
	ESN InsiDijon	WEF 6-8 octobre 2023	06/10/2023	08/10/2023	1 961,42	981	non	FAVORABLE		981	OK
	ESN Insidjon	Voyage à Alesia	18/11/2023	18/11/2023	1030	515	non	FAVORABLE		515	OK

TOTAL	102 054,49
--------------	-------------------

Instances :	
CFVU	15/01/2024
CA	23/01/2024

Commission FSDIE du 9/01/2024, 9h15

Salle 259- Maison de l'Université

Commission FSDIE DU 10/01/2024, à 11h00

Salle 116- MDE

Membres

Présents : Léonard de Almeida Girod, Caroline GERIN (BVA), Maxence Roulliat, Vice-Président à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant. Alain Rauwel.

Excusés : Radiocampus (Justine Frerot), Véronique Lahaie, David Cousson.

Excusée avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à M. Roulliat).

Absents : Julie Guyonnet, Chérubin Ruvogo, Capucine Yvenat, Lucile Chupin, Chérubin Virogo, Louis Bichbois.

Associations représentatives

Présentes : BEDAPS, AESEGB.

Absentes : OPEIF, CEDB, FEBIA, BEDAPS, AESEGB.

1. Etudes des dossiers

La commission a examiné 25 dossiers de subventions FSDIE le mardi 9 janvier 2024 puis 9 autres dossiers le mercredi 10 janvier 2024.

- Un avis défavorable.
- 5 reports.

Les avis sont recueillis dans le tableau ci-joint.

La commission FSDIE remarque que la qualité des dossiers est globalement moyenne (*les dossiers doivent présenter des factures numérotées, les tableaux des budgets prévisionnels ne correspondant pas aux factures et les associations utilisent encore les anciens modèles*), ce qui est appréciable pour l'instruction et relevée par la commission.

La séance est levée à 12h45 pour le 9/01/24

La séance est levée à 12h10 pour le 10/01/2024

Commission FSDIE du 9/01/2024

Salle 259- Maison de l'Université

N° dossier Projets	Association	Projet / objet	Date début	Date fin	Budget total	Montant FSDIE sollicité	Pour info : Sub. culturelles	Avis commission	Règle 50%	Montant accordé	Commentaires
303	ASUB Chalon	Réalisation d'un documentaire : Aventure glaciaire vers une Conscience Ecologique	22/06/2024	26/06/2024	19304,17	9600		Favorable		9600	Projet particulièrement intéressant et recueil des avis très positifs de la commission.
312	OPEIF	Organisation pour la Promotion d'Echanges inter-Faculté France-Tongo - REPORT DU 5/12/2023	10/06/2024	17/07/2024		11285,68		Report		0	Report pour non prise en compte des remarques lors de la commission du 5/12/2023. Toutes les dépenses présentées ne sont pas des justificatifs mais simplement des factures du projet de l'année précédente. Une convocation de l'association sera organisée pour mettre au clair ces différents blocages.
313	AEI ESIREM	Voyage au ski	12/01/2024	14/01/2024	14763	4428,9		Favorable		2952	Les caractères pédagogique et social ne sont pas retenus pas la commission, il est donc appliqué la règle de subvention valable pour les gala.
318	OPEIF	Organisation pour la Promotion d'Echanges inter-Faculté France-Tongo- stage	10/08/2024	15/09/2024	24670,4	12000		Report		0	Les différentes justifications ne sont pas des devis mais simplement des factures du projet de l'an dernier. Une convocation de l'association sera organisée pour mettre au clair ces différents blocages.
319	JESS	Sweet de promotion	10/11/2023	23/03/2024	666,79	200		Favorable		200	Utilisation du forfait communication du FSDIE.
322	ASUB Chalon	Projet surf étudiant	30/06/2024	06/07/2024	4723,52	2361,76		Favorable sous condition		0	Avis favorable de la commission sous condition de justifier correctement le coût des transports. Si ce n'est pas fait alors cela sera imputé du budget.
323	JESS	Récolter des fonds pour un projet "Blue run"	01/11/2023	17/03/2024	4920	1640		Favorable		1640	
324	FEBIA	Séminaire candidates	06/01/2024	07/01/2024	355,63	177,81		Favorable sous condition		0	La commission demande à ce qu'il soit envoyé le détail du panier de courses réalisé.
326	ISATHLON	Ovalies	09/05/2024	11/05/2024	4659	2500		Refus		0	Projet remontant à 2022 donc très hors délai.
327	ADESM	Extra-pôles : Festival national Etudiant de musique d'ensembles	08/05/2024	12/05/2024	14629,18	3310	4000	Favorable		3310	
328	JA T2M	Atelier REC	16/01/2024	19/01/2024	2400	1200		Favorable		1200	
330	ICA	Geneva UN Tour / Visite ONU...	15/04/2024	16/04/2024	3643,79	1832,3	695,74	Favorable		1426	Les critères pédagogique et social ne sont pas retenu, il est donc appliqué la règle de subvention propre aux gala.
331	ICA	Inter-culturel Carrers importunities	07/03/2024	07/03/2024	682	382		Report		0	Plusieurs dépenses ne sont pas du tout justifiées notamment les pauses cafés ou le déjeuner ce qui est assez simple à justifier. La demande dépasse les 50% de subvention par le FSDIE.
333	ADORABLE	Projet CAWELL 2024	03/05/2024	05/05/2024	17420	5500		Favorable		5500	Un budget à corriger sur les quelques lignes qui ne correspondent pas ou ne sont pas claires.
334	ABEP	XXIX e Gala de Pharmacie	09/03/2024	10/03/2024	27142	2000		Report		0	Un budget en déséquilibre, des dépenses donc le BP ne correspond pas au devis et plusieurs dépenses non justifiées.
335	STOCK	Concert d'avril	02/04/2024	11/04/2024	4243,15	390	500	Favorable		390	La commission souhaite une explication quant à la méthode de calcul des défraiment.
337	ACEF	La nuit des étudiants au consortium Museum	14/03/2024	14/03/2024	9736,86	1250		Favorable		1250	
339	Gala ESIREM	Gala	03/02/2024	03/02/2024	46414,46	7000		Favorable		6691	Une demande exceptionnelle a été faite auprès du Vice-Président à la vie étudiante et présenté en commission quant au montant accordé à ce projet. Sur l'argument d'une événement plus ouvert et de l'évolution de l'école en tant que Polytech Dijon il a été accordé une subvention exceptionnelle. La commission exprime la nécessité de travailler certaines dépenses du projet et particulièrement la salle accueillant ce gala dont le budget est construit uniquement avec des arrondis de dépenses, plusieurs devis ne correspondent pas aux montants inscrit dans le budget prévisionnel et plusieurs lignes ne sont pas explicités.
341	ADAH	Projet de solidarité internationale à Madagascar	18/06/2024	18/07/2024	20812	10000		Report		0	
342	Dijoenop	Week end eonoplades	15/03/2024	17/03/2024		600		Report		0	Il manque plusieurs devis et des montants ont été arrondis entre le devis et le budget prévisionnel.
20	AMORAS	WES 2024	01/03/2024	31/03/2024	36317,71	15 000		Favorable		15000	Avis favorable de la commission.

La somme totale subvention culturelle + FSDIE dépasse les 50% !!

conventions											

21 PROJET

TOTAL FSDIE	49 159,0 €
--------------------	-------------------

Instances :	
CFVU	15/01/2024
CA	23/01/2024

Attention il manque plusieurs projets : ESN, voyage à Lyon / ISAT kart team / UNEF

Avis favorable de la CFVU du 15/01/2024 sous réserve des modifications suivantes portant sur la maquette pédagogique (annexe 1 - page 5) :

- **Domaine : Sciences, Technologies, Santé**
- **Mention : Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques**

Projet d'une licence professionnelle

« maintenance et conception hydraulique »

Ce projet concerne la création d'une licence professionnelle, mention « systèmes pluritechniques », parcours « maintenance et conception hydraulique ». Il est le fruit d'une réflexion et d'une collaboration entre l'IUT du Creusot et le cluster d'entreprises « Mecateam Cluster ».

Présentation de Mecateam Cluster et Campus Mecateam

Créé en 2011, Mecateam Cluster est le pôle national de conception, de fabrication et de maintenance d'engins de travaux d'infrastructures ferroviaires (<https://mecateamcluster.org>). Ses missions sont d'apporter des améliorations significatives aux processus industriels de régénération du réseau ferroviaire et de rendre davantage efficaces les procédures de maintenance afin d'optimiser l'utilisation des engins.

Localisé à Montceau les Mines/Saint Vallier, il fédère et regroupe plus de 100 adhérents en très grande majorité des entreprises, PME ou grands groupes au niveau national, voir européen.

En 2019, Mecateam Cluster s'est doté d'un organisme de formation, Campus Mecateam, avec pour objectifs de dispenser des formations de courte durée aux salariés des entreprises du ferroviaire. En 2021, Campus Mecateam est devenu centre de formation pour apprentis et accueille aujourd'hui une soixantaine d'apprenants en mention complémentaire (Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques) et en BTS (Maintenance des systèmes adaptée à la maintenance des engins de travaux ferroviaires et mobiles).

L'IUT du Creusot fait partie des membres fondateurs de MecateamCluster.

Opportunités du projet

Le projet de création de cette licence professionnelle permettra de contribuer à la filière de formation de 1^{er} cycle sur le thème de la maintenance et conception hydraulique pour l'industrie ferroviaire développé actuellement par Campus Mecateam.

Elle constituera une offre de formation complémentaire à celle déjà présente sur le site du Creusot, plus particulièrement dans le domaine de l'hydraulique, très prisé par le monde industriel.

A ce titre, elle entre dans les actions de développement des formations post bac+2 identifiées dans Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Étudiante (SLESRIVE) porté par la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau, et bénéficiera d'une aide financière au démarrage.

Elle permettra de renforcer les liens avec Mecateam Cluster, et de bénéficier de son rayonnement, en particulier auprès des entreprises qui y adhèrent.

Travaux préalables

Depuis septembre 2021, plusieurs échanges et réunions se sont déroulées entre l'IUT, le Campus Mecateam et de CFA-SEFCA et ont conduit à la rédaction de :

- Une maquette pédagogique avec une répartition des enseignements entre l'IUT et Campus Mecateam (voir annexe 1)
- Une proposition de convention de partenariat entre le SEFCA et Le Campus Mecateam (voir annexe 2)
- Une proposition d'accord financier (voir annexe 3)

Le projet a été présenté et approuvé par le Conseil de l'IUT du Creusot le 1^{er} juin 2023.

Annexes

Annexe 1

Maquette pédagogique

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE	
Domaine :	MAINTENANCE ET TECHNOLOGIE	LP
Mention :	SYSTEMES PLURITECHNIQUES	
Parcours :	MAINTENANCE ET CONCEPTION HYDRAULIQUE	
Type de formation :	En Alternance par contrat d'apprentissage ou professionnalisation	60 ECTS

■ Tableau de répartition des enseignements par structures

UE1	Compétences transversales	CM	TD	TP	Total	Structure
M1.1	Expression - Communication		14		14	IUT
M1.2	Anglais		12	10	22	IUT
M1.3	Culture d'entreprise Management	7	7		14	IUT
M1.4	Informatique	4	4	8	16	IUT
M1.5	Sensibilisation Risques Ferroviaires et constitution de la voie			12	12	Mecateam

UE2	Mathématiques – Mécaniques des fluides	CM	TD	TP	Total	Structure
M2.1	Outils mathématiques	4	8		12	IUT
M2.2	Mécanique des fluides	4	14		18	Mecateam
M2.3	Mécanique générale	4	8		12	IUT

UE3	Electrotechnique - Automatismes	CM	TD	TP	Total	Structure
M3.1	Automatismes industriels	4		16	20	IUT
M3.2	Informatique de réseau			12	12	Mecateam
M3.3	Electrotechnique	2	12	18	32	IUT

UE4	Hydraulique T.O.R. – Systèmes asservis	CM	TD	TP	Total	Structure
M4.1	Etude des composants T.O.R.	2	4	30	36	Mecateam
M4.2	Etude des composants proportionnels		12	20	32	Mecateam
M4.3	Asservissements	2	12	20	34	Mecateam
M4.4	Transmission hydrostatique		4	16	20	Mecateam

UE5	Maintenance hydraulique	CM	TD	TP	Total	Structure
M5.1	Maintenance préventive	2	4	18	24	Mecateam
M5.2	Maintenance corrective		4	24	28	Mecateam
M5.3	GMAO - Qualité	2		8	10	IUT

UE6	Conception de circuits hydrauliques	CM	TD	TP	Total	Structure
M6.1	Conception de systèmes	4	20	22	46	Mecateam
M6.2	Création de dossiers techniques	2		8	10	Mecateam
M6.3	Sécurité des systèmes hydrauliques	4		8	12	Mecateam
M6.4	Gestion de projet	2	4	8	14	Mecateam

	CM	TD	TP	Total
IUT	27	65	60	152

Mecateam	22	78	198	298
TOTAL	49	143	258	450

Annexe 2

Proposition de convention



CONVENTION CADRE DE COOPERATION

2024-2025

**Formation Licence Professionnelle - Maintenance et technologie :
systèmes pluritechniques (RNCP 30092)**

Entre

L'**Université de Bourgogne**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant son siège social à la Maison de l'Université, Esplanade Erasme, BP 27877, 21078 DIJON CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Vincent THOMAS.

Et plus particulièrement pour le nom et le compte du :

SEFCA missionné par l'IUT du Creusot

Maison de l'Université

Esplanade Erasme

21000 Dijon

Et

Le **CFA Campus Mecateam**, pour la gestion des contrats d'apprentissage

Représenté par son Directeur Frédéric SAUNIER

Numéro SIREN : 838592624

N° déclaration d'activité : 27.71028.71.71 – Numéro UAI : 071949H - Non assujetti à la TVA

Adresse du centre : 60 quai du Nouveau Port 71300 MONTCEAU-LES-MINES

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Modalités du partenariat

En application de la présente convention, le SEFCA est missionné par l'IUT du Creusot pour définir les modalités du partenariat de fonctionnement visant à dispenser la formation en alternance conduisant à la certification Licence Professionnelle - Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques (RNCP 30092)

Le **CFA Campus Mecateam** a la responsabilité du portage et la gestion des contrats d'apprentissage et ainsi bénéficie de la ressource financière de la part des Opérateurs de compétences et autres financeurs (Entreprise, Région,...). Il établit le budget global de la formation au regard des effectifs.

Public concerné : cf. annexe financière annuelle

ARTICLE 2 – Fléchage du budget

Pour le fonctionnement de la formation concernée, les parties s'accordent à dédier 75% du **budget global** (recette liée au cout contrat versé par les OPCO) pour la partie pédagogie et 25% pour la partie administrative et gestion de la formation (commercialisation, négociation, portage des contrats d'apprentissage).

Le **CFA Campus Mecateam, pour les contrats d'apprentissage**, s'engage à réaliser les actions suivantes :

Pour la part pédagogique

- La promotion des formations : Participation à des salons/forums en présentiel et en virtuel, visites d'établissements, organisation de JPO, communication digitale (site Internet, réseaux sociaux), communication sur des revues spécialisées, etc....

Pour la part administrative

- Le portage de la formation en contrat d'apprentissage.
- La commercialisation de la formation
- Prospection commerciale des entreprises pour recherche et recueil des postes à pourvoir. Définition de la mission avec les entreprises.
- La gestion et l'accompagnement des relations entreprises/apprentis. Mise en relation entre les candidats admis et les entreprises

- La gestion administrative des contrats : Rédaction des promesses d'embauche, rédaction des conventions de formation en alternance, rédaction et suivi des contrats, contrôle de l'enregistrement des Cerfa.
- La facturation : Edition des attestations de présences et certificats de réalisation. Réception des accords de prise en charge et ajustement des coûts de prise en charge par OPCO. Facturation des contrats et gestion des acomptes. Dépôt des documents sur les portails OPCO ou par voie postale/dématérialisée. Gestion des ruptures. Recouvrement auprès des OPCO et/ou entreprises.

L'IUT du Creusot s'engage à réaliser les actions suivantes :

Pour la part pédagogique

- La promotion des formations : Participation à des salons/forums en présentiel et en virtuel, visites d'établissements, organisation de JPO, communication digitale (site Internet, réseaux sociaux), communication sur des revues spécialisées, etc....
- Le recrutement : Participation aux jurys.
- La dispense d'heure de cours selon une répartition définie en annexe.

Cette répartition peut être révisée annuellement lors d'une concertation entre partie organisée chaque début d'année civile (janvier), au regard de l'évolution du contexte économique, de la prise en charge définis par des différentes CPNE et de sa validation par France Compétences. Cette répartition sera applicable à compter de la rentrée universitaire suivante.

L'IUT du Creusot assurera la responsabilité administrative et pédagogique des formations.

Le CFA **Campus Mecateam** intervient dans la formation pour 298 heures sur 450h prévues dans la maquette pédagogique qui s'effectueront sur le site du Campus Mecateam. Les 75% du **budget global** (chiffre d'affaires réel correspondant au cout contrat + éventuel reste à charge demandé aux employeurs et autres ressources) seront partagés au prorata de leur participation aux heures d'enseignement.

Le **CFA Campus Mecateam** reversera au SEFCA sur la base de 75% du **budget global**, une participation financière correspondant à la participation de **l'IUT du Creusot** aux heures d'enseignement, pour mener à bien ses engagements et notamment les frais pédagogiques liés aux intervenants, aux visites pédagogiques, aux frais administratifs, aux frais d'encadrement, aux procédures d'admission, de scolarité, de diplomation, de commissions de discipline et aux frais liés à la mise à disposition des locaux et équipements.

Cette répartition correspond à 152 h qui seront réalisées sur le site de l'IUT. Ce partage pourra être révisé annuellement.

Les formations ciblées étant sanctionnés par des diplômes nationaux du Ministère de l'enseignement supérieur, **l'IUT du Creusot** assure la responsabilité pédagogique du contenu des cours ainsi que des modalités de certification. La délivrance finale du diplôme s'effectue sous sa seule responsabilité.

En vue de suivre la formation, les étudiants des formations s'inscrivent à **l'IUT du Creusot**.

ARTICLE 3 – Ressources matérielles et logistiques

L'IUT du Creusot et le **CFA Campus Mecateam** s'engagent à mettre à disposition l'ensemble des locaux, matériels et professeurs conformément au programme pédagogique.

ARTICLE 4 – Engagements des parties

Le **SEFCA**, missionné par **l'IUT du Creusot** et le **CFA Campus Mecateam**, s'engagent à produire trimestriellement, ou sur demande de l'une ou l'autre des parties, à tout moment les éléments permettant le contrôle des engagements relatifs au fonctionnement de la formation :

- Liste des apprentis présents heure par heure et contenu de la formation,
- Données des candidatures et procédures d'admission,
- Planning d'utilisation des salles,
- Et de manière générale, tout autre élément qui pourrait être exigé par un ou des OPCO (éléments de preuve en cas de cours réalisés à distance, ...),
- Tableaux certifiés comprenant le nom de l'apprenti, l'entreprise, le nom de l'OPCO et le financement dédié permettant de justifier de l'appel de fonds auprès de l'OPCO.

Le **CFA Campus Mecateam** s'engage quant à lui, à informer de toute rupture de contrat et de convention de formation, le **SEFCA** et **l'IUT du Creusot**.

ARTICLE 5 – Budget

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2024. Les parties conviennent d'ajuster le budget au plus tard le 15 décembre de chaque année en fonction des effectifs des apprentis selon la clé de répartition par alternant et stagiaire décrite à l'article 2 et reprise dans l'annexe financière jointe. Toute modification effective du budget fait l'objet d'un avenant.

L'annexe financière sera renouvelée ou ajustée en fonction des effectifs toujours inscrits dans la formation, de manière expresse le cas échéant tous les ans au plus tard au 1^{er} novembre de chaque année.

Les parties s'engagent à prendre toutes dispositions utiles pour conduire à leurs termes les formations engagées ainsi que les conditions financières de la présente convention.

Toute modification de la présente convention fera également l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 – Ouverture promotion et effectifs

L'ouverture de chaque promotion sera soumise à un nombre minimum d'apprentis défini par le CFA Campus Mecateam et l'IUT du Creusot.

La décision définitive d'ouverture sera prise par l'IUT du Creusot au plus tard au 1er juillet de l'année en cours pour la session de septembre.

ARTICLE 7 – Droits d'auteurs

Les éléments de la formation à distance ou en présentiel fournis par du personnel de **IUT du Creusot**, dans le but d'être mis à la disposition des apprenants, restent la propriété de leurs auteurs. Il leur appartient de faire apparaître la mention légale de « copyright » sur tous ces éléments (chaque fichier individuel) et d'informer les utilisateurs autorisés des conséquences de cette mention.

Dans le cas où l'auteur des éléments d'enseignements ne serait pas chargé de l'enseignement qui en fait usage, il lui appartient de négocier directement avec le **CFA Campus Mecateam**, en conformité avec les règles applicables à **IUT du Creusot**, les conditions de leur maintien et utilisation.

Ces dispositions s'appliquent de manière réciproque pour les contenus, propriété du **CFA Campus Mecateam**, et utilisés par les enseignants et/ou prestataires de **IUT du Creusot**.

ARTICLE 8 – Responsabilité civile

Les parties s'engagent à être assurées en responsabilité civile pour leurs engagements respectifs dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 9 – Résiliation

Nonobstant l'engagement prévu à l'article 5 de prendre toutes dispositions utiles pour conduire à leur terme les formations engagées ainsi que les conditions financières, les deux parties se réservent le droit de résilier le présent contrat à tout moment en cas d'inexécution par l'autre des parties des obligations découlant de la convention, sans préjudice des dommages-intérêts

qui pourraient être dus.

Cette résiliation ne deviendra effective que 30 jours après l'envoi par la partie dénonciatrice d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure ou un motif d'intérêt général.

ARTICLE 10 – Règlement amiable et litiges

La convention est soumise au droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toutes les difficultés nées de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent.

Fait à DIJON en 4 exemplaires, le

Pour l'**université
de Bourgogne**

Pour
l'**IUT du CREUSOT**

Pour
le **SEFCA**

Pour
le **CFA Campus
Mecateam**

Vincent THOMAS,
Président

Olivier AUBRETON
Directeur

Philippe THOMAS
Directeur

Frédéric SAUNIER
Directeur

Annexe 3

Proposition d'accord financier

ANNEXE FINANCIERE ANNUELLE
Définition de la prise en charge pour l'année universitaire
Contrat Apprentissage - IUT LE CREUSOT
2024-2025

Niveau **Licence Professionnelle**
Mention **Maintenance et technologie :**
Spécialité **Systèmes pluritechniques - Mecateam**

Pour le fonctionnement de la formation il est convenu la prise en charge selon les critères suivants :

Volumes horaires des cours retenus

Les heures respectives de chaque partenaire se déclinent comme suit :

Partenaire et heures maquette	heures	%
CFA "Campus Mecateam"	298	66,22%
université de Bourgogne (uB)	152	33,78%
Total	450	100,00%

Types de contrats, effectifs et prix de vente par contrat

N°	Type de contrat (CA)	Code session System Univ	NOM Prénom	Prix de vente
1	CA			7 758 €
2	CA			7 758 €
3	CA			7 758 €
4	CA			7 758 €
5	CA			7 758 €
6	CA			7 758 €
7	CA			7 758 €
8	CA			7 758 €
9	CA			7 758 €
10	CA			7 758 €
11	CA			
12	CA			
13	CA			
14	CA			
15	CA			
Chiffre d'affaires global annuel Le montant mentionné correspond au prix de vente d'une année complète de formation. En cas de rupture du contrat, le financement s'arrête. Chaque mois commencé est dû.				77 580 €

Rémunération CFAI au titre de la gestion administrative des contrats et quote-part dans les enseignements

Gestion administrative des contrats	C.A. total ou base de calcul	%	Montant
Le CFA "Campus Mecateam" participe aux enseignements	77 580 €	25%	19 395 €
Solde à répartir après déduction des frais de gestion administrative		75%	58 185 €
Quote-part du CFA "Campus Mecateam" au titre des enseignements	58 185 €	66,22%	38 531 €
Total des sommes à percevoir par le CFAI			57 926 €
Quote-part de l'uB au titre des enseignements	58 185 €	33,78%	19 654 €
Premier versement (40%)			7 862 €
Versement du solde (60%)			11 792 €

Echéancier

Le CFA "Campus Mecateam" versera au SEFCA les montants liés à la pédagogie comme mentionnés ci-dessous sur présentation des justificatifs de réalisation de la formation et selon l'échéancier suivant :

Premier versement de 40% du montant prévu ci-dessus **au 31 mars 2025** **7 862 €**

Versement du solde (60% du montant prévu ci-dessus) **à partir du 30 septembre 2025**: sous réserve du versement des sommes dues par les OPCO (reliquat à réajuster conformément à la règle en vigueur et en fonction des effectifs finaux) **11 792 €**

Le solde sera versé après réception des fonds par le CFA "Campus Mecateam"

Facturation

Elle sera établie par le Service commun de Formation Continue et par Alternance de l'université de Bourgogne (SEFCA) sur la base de la liste nominative des étudiants ci-dessus.

La facturation se fera au prorata des effectifs toujours inscrits en formation.

Signature du Directeur du CFA "Campus Mecateam"



Pôle Formation et Vie Universitaire

CALENDRIER DE SUSPENSION DES COURS 2024-2025 *

Ce calendrier est établi sur la base de l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant les vacances scolaires. Lorsque la période de suspension des cours a été limitée à une semaine (au regard des deux semaines prévues en hiver dans l'arrêté), le choix résulte d'une concertation avec l'Université de Franche-Comté avec laquelle nous possédons des formations co-accréditées.

L'organisation annuelle de la formation est fixée dans le calendrier propre à chaque formation tenant compte des périodes de suspension de cours suivantes (les périodes de stage et périodes en alternance ne sont pas concernées).

Suspension des cours	du (après les cours)	au (matin)
TOUSSAINT suspension facultative	samedi 26 octobre 2024	lundi 4 novembre 2024
NOËL	samedi 21 décembre 2024	lundi 6 janvier 2025
HIVER	samedi 22 février 2025	lundi 3 mars 2025
PRINTEMPS	samedi 19 avril 2025	lundi 5 mai 2025

* à l'exception des formations conduisant aux diplômes d'Etat de santé